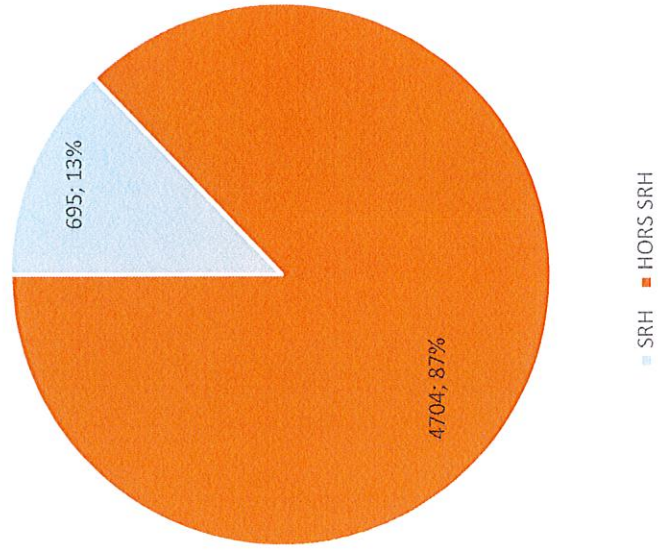


Clés de répartition des charges entre le service général et la restauration

SUPERFICIE en m2	5399
SRH	695
HORS SRH	4704

SUPERFICIE en m2=5399



CONTRATS LIES A LA SECURITE  
CONTRÔLE PORTAILS

45%

MAINTENANCE PORTAILS 45%  
CONTRÔLE GAZ 50%

CONTRÔLE ELECTRICITE 13%  
MAINTENANCE SSI 13%  
MAINTENANCE EXTINCTEURS 13%  
VERIFICATION ENERGIE THERMIQUE 13%  
VERIFICATION SES SYSTEMES INCENDIE 13%

AUTRES DEPENSES NON INDIVIDUALISABLES 90%  
ENLEVEMENT DES DECHETS

ASSURANCE 5%  
TELEPHONE 5%  
AFFRANCHISSEMENT 5%  
MAINTENANCE ANTI INTRUSION 5%  
TELESURVEILLANCE 5%  
MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS 5%  
LOCATION PHOTOCOPIEURS 5%  
ACHAT PAPIER 5%

VIABILISATION  
ELECTRICITE 60%  
GAZ 35%  
EAU 60%

Prise en compte des matériels

LES MATERIELS DE CUISINE FONCTIONNANT A L ELECTRICITE

- 4 ARMOIRES REFRIGEREES
- 2 CHAMBRES FROIDES
- 2 VITRINES REFRIGEREES

- 1 CELLULE DE REFROIDISSEMENT
- 1 ARMOIRE CHAUDE
- 1 TABLE CHAUDE
- 2 SAUTEUSES
- 1 LAVE VAISSELLE + DEROCHAGE
- 1 PARMENTIERE
- 1 ROBOT COUPE
- 1 HOTTE CENTRALE
- 1 HOTTE AU NIVEAU DES FOURS
- 1 HOTTE A LA PLONGE
- 1 DISTRIBUTEUR DE PLATEAUX + BIOMETRIE

LES MATERIELS DE CUISINE FONCTIONNANT AU GAZ

- 1 FOURNEAU
- 2 FOURS 20 NIVEAUX
- 2 FRITEUSES

EAU                    eau consommée durant la restauration: cuisson , laverie et consommation individuelle                    50%  
                           eau utilisée pour l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration                    10%

0440066H  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU  
17 AVENUE DE GUERCHE  
44250 ST BREVIN LES PINS  
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : rectification de la clé de répartition op@le

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/11/2023

Réuni le : 13/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la nouvelle clé de répartition op@le**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la modification apportée à la clé de répartition op@le pour le budget 2024.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0